

LA CLASSE DES NOMS PROPRES EN FRANÇAIS ET AILLEURS

ANDRE MARTINET

Les grammairiens hésitent souvent à faire, des noms propres, une classe distincte des noms en général. En fait, les noms propres ont un comportement syntaxique caractéristique, et ce n'est que par transfert, dans des emplois métonymiques, qu'ils acquièrent les mêmes compatibilités que les noms communs. Beaucoup de noms propres complexes (synthèmes) se constituent par déterminations successives, mais, une fois établis, ils échappent à toute détermination spécifiante. Le cas des noms propres n'est pas sans rappeler celui des indéénombrables (uncountable) et ce rapprochement invite à l'établissement d'une typologie des oppositions de classes.

Parmi les catégories grammaticales traditionnelles, celle des noms propres a une position très particulière. D'une part, on en fait grand cas, puisqu'on n'hésite pas à compliquer la graphie en conférant aux noms propres une majuscule initiale afin de bien marquer leur statut particulier (1). D'autre part, on hésite à en faire une classe à part parfaitement distincte de celle des noms, dits alors communs. La situation ne diffère guère là où, comme en anglais, la langue distingue entre la notion grammaticale (*noun*) et le terme désignant un objet (*name*), puisqu'on peut appliquer le même terme, *name*, à ce qui renvoie à des entités uniques (*proper names*) et à des classes d'entités (*common names*).

Les raisons de ce statut imprécis sont multiples. Il y a d'abord des raisons proprement linguistiques: on rencontre les termes identifiés comme noms propres dans tous les contextes et avec toutes les fonctions que l'on reconnaît aux noms dits communs. Il est vrai que ceci se produit souvent dans des conditions un peu spéciales: *Corneille* n'a pas le même référent dans ... *lorsque Corneille écrivait Le Cid...* et dans *J'ai deux Corneille complets dans ma bibliothèque*. Jusqu'à des décisions officielles récentes, les marques graphiques du pluriel étaient obligatoirement soumises, pour les noms propres, à des règles particulières qui sont respectées dans l'exemple qui précède. Tout usager de la langue sent bien le caractère métonymique du second emploi. Mais comme la métonymie n'a pas normalement pour effet de changer l'identité grammaticale des termes et que l'emploi de la forme désignant un individu pour désigner le produit de ses activités ne semble soumis à aucune restriction, on est tenté de considérer comme très marginale la distinction entre

¹ Il peut être utile de marquer, dès l'abord, que la capitalisation à l'initiale n'est pas considérée ici comme un critère de l'appartenance du terme à la classe des noms propres. Seuls les traits communs aux formes orales et écrites entrent en ligne de compte.

noms propres et noms communs. Grevisse, dans *Le bon usage* (2), n'y voit qu'une distinction "logique" et déclare que "le langage ne met pas de barrière entre le domaine des noms communs et celui des noms propres".

D'autres raisons ressortissent à la psychologie des usagers de la langue. Pour la plupart d'entre eux, "nom propre" veut dire, en toute priorité "celui qui me désigne" et, dès lors, adieu l'objectivité! Sans doute, les formulations qui en résultent ne manifestent-elles pas directement et explicitement cette réaction subjective, mais elles la trahissent du fait qu'elles ne prennent en compte que les anthroponymes à l'exclusion des toponymes. C'est ce qui se passe lorsqu'on nous dit que le nom propre se révèle comme tel dans l'interpellation, ou encore qu'il est le résultat de la présentation: un enfant n'est *Jean* que parce qu'il est présenté comme tel aux parents et amis. Or, il est évident que toponymes et hydronymes, disons *Lyon*, *La Seine*, sont appris dans des mêmes conditions que les désignations d'objets connus à plusieurs exemplaires. A ce jour, je ne sais pas si Ilə nāl, qui désignait le modeste cours d'eau du village savoyard de mon enfance, devrait être orthographié *le Nant* ou *le nant*. J'ai certes rencontré d'autres "nants" dans d'autres villages, mais aussi d'autres "André" que moi-même.

Bien entendu, chacun est libre de philosopher au sujet de son propre nom et de celui d'autrui, mais un linguiste a probablement mieux à faire. On pourrait naturellement, sur un plan sémantique, chercher à distinguer entre les noms de personnes et les noms géographiques. Mais la chose ne prendrait un sens, en linguistique, que si l'on montrait que, dans une langue déterminée, ces deux types ont des compatibilités différentes. Dans les langues examinées jusqu'à ce jour, ils se comportent de la même façon, ce qui s'explique assez bien puisqu'il s'agit, de part et d'autre de la désignation d'objets singuliers. Les divergences qu'on peut relever résultent d'ordinaire de figements: en français, par exemple, l'article de certains noms propres comme *le Jura*, *le Havre*, *le Maine* ne commute avec les autres modalités nominales que là où ces noms propres sont traités comme des noms communs: *ce Havre que j'ai connu* comme *ce Paris qui vibrait*. Il ne s'agit pas de syntagmes, comme dans *le port*, *la ville*, mais de ce que nous appelons des synthèmes (3), c'est-à-dire des complexes où l'on peut encore identifier des éléments distincts, mais qui se comportent syntaxiquement comme des unités simples. Que, dans certains contextes, on relève des entorses à l'intégrité formelle du complexe (*je vais au Havre*, pour *à + le Havre*) n'affecte pas plus son unité syntaxique réelle que la liaison interne du pluriel *bonshommes* affecte celle du synthème *bonhomme*. Comme dans tous les cas d'accident morphologique, il s'agit d'une survivance "hors système" que l'enfant doit apprendre comme telle. On pourra, si on le désire, offrir des traitements distincts pour anthroponymes et toponymes, mais il ne faudra pas, dans ce cas, attribuer aux "noms propres" ce qui ne caractérise qu'un des sous-groupes.

En fait les noms propres sont bien ce que suggère l'adjectif "propre", c'est-à-dire les désignations d'entités uniques. Les réticences de ceux qui ne se satisfont pas de ce critère se fondent le plus souvent sur une incompréhension des conditions réelles du fonctionne-

² Paris-Gembloux, Duculot, 11^e édition, 1981, p. 224.

³ Sur la notion de synthème, voir André MARTINET et al., *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier, 1979, §§ 1. 29 à 1.32 et le chapitre 6 au complet.

ment du langage. L'objection la plus fréquente est que *Jean*, par exemple, en quoi tout le monde s'accorde à voir un nom propre, n'est pas la désignation d'un seul individu, mais de milliers, voire de millions d'entre eux. En fait, *Jean* n'est pas le nom propre d'une personne déterminée, mais *l'un des constituants de ce nom propre* qui, sous sa forme complète, comportera un ou plusieurs autres "prénoms" et un nom de famille. Au sein d'une famille, où *Jean* est seul à porter ce nom, *Jean* suffira pour qu'on sache toujours à qui l'on s'adresse. Arrivé en classe, dans un groupe où il y a toutes chances pour que plusieurs membres aient, dans leur nom, ce même constituant, *Jean* se verra désigné au moyen d'un autre constituant de son nom, le nom de famille qui, dans les zones urbaines de France, a des chances d'être distinctif, alors qu'il risquerait de ne pas l'être dans un village où peuvent n'exister qu'une demi-douzaine de patronymes différents. En cas de conflit, on adjointra un prénom, voire un surnom. A une plus grande échelle, à l'Etat civil, par exemple, la combinaison des prénoms et du patronyme ne saurait éliminer les ambiguïtés. Il faudra donc lui adjoindre des références au lieu et à la date de naissance de la personne, voire à l'identité de ses géniteurs. A ce niveau, le nom *propre* de la personne en cause comporte, en fait, tous ces éléments. Comme toutefois ce nom propre-là est difficilement maniable, on le remplace aujourd'hui, là où la brièveté s'impose, par le numéro de la Sécurité sociale, par exemple, 2200333058018, véritable nom propre, articulé, comme l'autre, en éléments distincts, que nous séparons par des traits d'union dans 2-20-03-33-058-018, et qui désignent respectivement le sexe, l'année, puis le mois de la naissance, le département d'origine, etc.

En résumé, il y a bien, *dans chaque circonstance*, un seul individu à qui s'applique le nom en question et c'est ce qui justifie l'appellation "nom propre" qu'on lui réserve.

Ce qui n'est pas sans troubler les esprits, est le fait qu'on identifie, en français tout au moins, noms propres et mots commençant régulièrement par une majuscule. A ce titre, on place parmi les noms propres les termes désignant les membres de communautés humaines, à commencer par les nations: *les Tchèques, un Tchèque*, pour aller jusqu'aux provinces et aux localités: *un Picard, un Marseillais*. On pourrait expliquer, sinon justifier, cette graphie majuscule en disant qu'elle reproduit celle du nom qui désigne en propre la communauté en cause: *Picardie* > *Picard*, *Marseille* > *Marseillais*. En anglais, la majuscule s'étend jusqu'aux emplois adjectivaux du terme et à la désignation de la langue parlée par les membres de la communauté: *France* > *the French, the French language, he speaks French*. En France, où les règles de capitalisation sont rarement enseignées aujourd'hui dans les classes, la plupart des usagers orthographient au petit bonheur, et, par exemple, des désignations de langues "exotiques" apparaissent souvent avec la majuscule: *Wolof, Efik*. Si l'on veut voir, dans les noms propres, des désignations d'entités uniques, il n'y a aucune justification à considérer comme un nom propre *Français*, dans *un Français*, puisque quelques cinquante millions d'individus ont droit à cette étiquette, alors que *le français*, en tant que langue, considéré, à tort ou à raison, comme seul et unique, est traité en nom commun. Dans cette optique, n'est-il pas curieux de voir le premier affublé de la capitale, alors que le second en est privé? Il est clair que l'anthropocentrisme a joué son rôle en la matière.

A l'inverse, des entités traditionnellement conçues comme uniques, le soleil, la lune, ne semblent avoir droit qu'à la minuscule et sont régulièrement rangées parmi les noms communs. Il est vrai que la langue traite chaque aspect de ces astres comme une entité dis-

tincte (*un beau soleil de printemps*). Cependant la majuscule se rencontre et l'on n'en finirait plus de relever toutes les inconséquences des lexicographes en la matière.

Il est étrange que les grammairiens traditionnels, si souvent tentés de mettre en valeur les nuances sémantiques les plus fines, même lorsqu'elles ne s'appuient pas sur des différences formelles et sont donc, probablement, assez subjectives, ne mentionnent pas le léger sentiment d'incongruité que ressent le Français moyen lorsqu'il entend mentionner les "huit lunes" de Jupiter (4), sentiment qui ne s'atténue que dans la mesure où flottent, dans son subconscient, les références aux Hugos et aux Racines, s'est-à-dire à des emplois pluralisés de termes désignant des personnages uniques.

L'incongruité qu'il y a à employer un nom propre au pluriel (5) est symptomatique de sa vraie nature, de désignation d'une entité unique. L'adjonction du pluriel met en question cette unicité. Mais comme elle est effectivement attestée, on fait volontiers abstraction de son caractère insolite et l'on range délibérément les noms propres avec les noms, ceux qu'on dit "communs". Si, toutefois, on veut bien observer le comportement des unités qui désignent, au départ, des entités uniques lorsqu'elles sont effectivement employées comme telles, on voit que l'absence de pluralisation n'est pas le seul trait qui les distingue des désignations de types ou de classes.

Bien entendu l'incompatibilité du nom propre avec le nombre va de pair avec une incompatibilité avec les cardinaux. Les autres incompatibilités qui apparaissent se groupent toutes, semble-t-il, sous la rubrique "spécification". L'impossibilité, pour le vrai nom propre, de recevoir des spécifications tient au fait de l'unicité de son référent: un monème comme *arbre* désigne une classe d'objet. Il y a bien des chances pour que, dans l'expérience que je désire communiquer, il ne s'agisse pas de la classe, mais de quelque exemplaire de cette classe, ce qui va nécessiter quelque spécification obtenue par l'adjonction d'éléments restrictifs. Rien de tel, bien entendu, dans le cas du nom propre, puisqu'il ne désigne pas une classe, mais une entité. Les seules déterminations qu'il pourra recevoir seront des expansions appositives, à l'exclusion de toute détermination spécifiante. Tout ce qui ressemble à une spécification apportée au nom propre *fait*, en réalité, *partie de ce nom propre*; d'un certain point de vue, le prénom qu'on donne à l'enfant peut apparaître comme une spécification ajoutée au nom de famille. Soit la famille des *Boissard*. Elle peut être conçue comme une classe pour chaque unité de laquelle il conviendra de trouver une spécification. Mais, en fait, une fois achevé le baptême ou accomplie la déclaration à l'Etat civil, *Hippolyte Boissard* désignera une entité unique et sera, non plus un syntagme, où chaque monème garde son individualité, mais un syntème, c'est-à-dire un complexe dont le comportement syntaxique est identique à celui d'une unité simple, un monème.

Parmi les expansions appositives, nous trouvons certaines relatives. On a récemment beaucoup insisté sur la différence fondamentale, encore qu'exprimée souvent de façon aléatoire, entre les relatives qui informent sur le comportement d'un antécédent bien déterminé (*les soldats, qui étaient fatigués...* (ils l'étaient tous)) et celles qui contribuent à identifier cet antécédent (*les soldats qui étaient fatigués...* (et ceux-là seulement)). Nous

⁴ On en compte plus aujourd'hui, treize aux dernières nouvelles.

⁵ Il vaudrait peut-être mieux dire ici "pluraliser un nom propre", puisqu'il y a des noms propres qui sont "au pluriel" de *fondation*.

désignons ici les premières comme appositives, les autres comme spécifiantes. Il est clair que seules les premières peuvent figurer après un nom propre qui est, par définition, identifié une fois pour toutes.

Un certain nombre d'adverbes sont susceptibles de déterminer les noms soit directement (type *seulement*: *les femmes seulement*) soit par l'intermédiaire du fonctionnel *de* (type *ailleurs*: *les femmes d'ailleurs*). Les adverbes de ce dernier type sont des spécifiants spatiaux ou temporels qui, en tant que tels, ne sont pas compatibles avec les noms propres. Ils pourraient naturellement constituer des constituants de ces noms propres, comme le basque *Urrutia* "celui(-a) (qui vient) de loin (*urruti-*)" (6). Les adverbes du type *seulement*, *aussi*, ne limitent pas l'extension du noyau qu'ils déterminent, ne modifient pas son identité, mais précisent les conditions de sa participation à l'action ou l'état marqué par le prédicat: *les femmes aussi sont admises*. Rien n'empêche donc que les adverbes de ce type déterminent les noms propres: *Jean aussi est admis*.

Les noms peuvent déterminer d'autres noms de deux façons: soit par l'intermédiaire d'un fonctionnel, généralement *de*: *les parcs de la ville*, soit en apposition: *ces arbres, orgueil du parc*. La détermination par fonctionnel, qui est spécifiant, est exclue dans le cas des noms propres. On ne la trouve que constitutive du syntème que constitue le nom propre: *Jean Deflandre* (anciennement, sans doute, *de Flandre*). Au contraire la détermination appositionnelle est d'une grande fréquence avec les noms propres: *Henri IV, roi de France* est même l'illustration la plus classique de la notion d'apposition. Dans *le Roi Henri IV*, par opposition à *l'Empereur Henri IV*, *Roi* est un spécifiant, mais il est en fait un constituant du syntème nécessaire pour que l'identité du personnage soit établie, donc du nom propre et mérite bien de ce fait sa majuscule initiale.

Pour les adjectifs, on le sait, on peut distinguer une fonction épithétique et une fonction appositive. L'opposition est du même type que celle relevée ci-dessus dans le cas de la proposition relative: *les soldats, fatigués*,... en face de *les soldats fatigués*... C'est bien entendu, seul le premier emploi qu'on relève avec les noms propres: *Jean, fatigué*..., ... Mais on rencontre des emplois qui se rattachent formellement à ceux qu'on désigne comme épithétiques, mais qui ne participent en rien à l'identification du noyau nominal: *bouillant*, dans *le bouillant Achille*, ne vise pas à distinguer cet Achille d'un autre Achille au tempérament plus rassis. Les auditeurs savent bien qu'Achille était enclin à la colère, mais, si elle n'est pas employée à contre-temps, l'épithète *bouillant* — dite "de nature" — rappelle au bon moment ce trait du personnage. L'emploi, avec les noms propres, des articles et des monèmes qui alternent avec eux et que nous désignons comme les actualisateurs du nom, ne pose guère de problèmes si l'on se rappelle que l'article défini fait très fréquemment partie des syntèmes noms propres: *la France* est un syntème dont le statut n'est pas affecté par l'accident morphologique qui affecte *la* lorsqu'il s'amalgame avec *à* en *en*: *il habite en France*, accident à rapprocher de celui, plus général, qui amalgame *à* + *le* en *au*: *il habite au Japon*. Le possessif *mon, ma*, qui commute avec l'article, peut apparaître devant les prénoms dans l'usage familial; on sait que *Ned*, hypocoristique de l'anglais *Edward*, est dû à une métanalyse de l'anglais ancien *mine Ed*. Il peut être un moyen de distinguer entre deux homonymes comme alternative à l'emploi du nom de famille, et cela

⁶ Cf. Luis MICHELENA, *Apellidos Vascos*, 2^e éd., San Sebastian, 1955, p. 123.

ressortit à la dynamique de la formation du syntème nominal. Il commute dans ce cas avec *ton, ta*. Mais il a, le plus souvent, une valeur affective, bien marquée, en français contemporain, par l'adjonction supplémentaire, presque automatique, de *petit, petite*: *ma petite Jeanne*! Il s'identifie alors aux emplois dits "de nature" des adjectifs où l'on ne fait que rappeler une caractéristique connue des interlocuteurs, ici le lien de parenté étroit qui les relie. Il en va de même du démonstratif dans certains de ses emplois déictiques: *Ce Durand, il est impossible!* où *ce* n'oppose pas ce Durand-là à un autre.

On résumera ce qui vient d'être dit des divergences, en matière de compatibilités, entre noms propres et noms communs en reproduisant le schéma des compatibilités de ces derniers (7) et en y isolant celles qui ne valent pas pour les noms propres dans leur valeur première de désignation d'une entité unique:

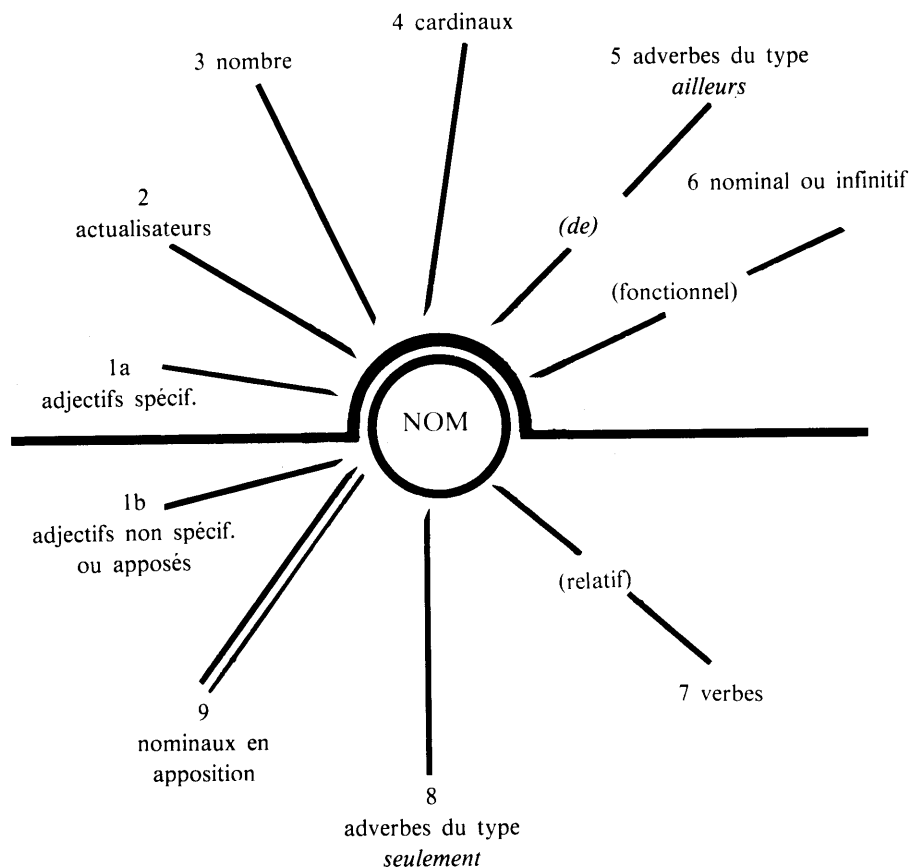


Figure 1. Seules les déterminations qui figurent au-dessous de la barre horizontale caractérisent le nom propre.

⁷ Grammaire fonctionnelle, § 2.5c

Les compatibilités retenues pour le nom propre sont celles qu'on retrouve pour le pronom personnel, avec cette seule différence que les pronoms de 2^{ème} et de 3^{ème} personnes sont compatibles avec le pluriel (*nous* n'est pas le pluriel de *je*). Tout ceci incite naturellement à poser une classe distincte de noms propres. Et ceci d'autant plus volontiers qu'on opère avec la notion de transfert.

Cette notion s'est révélée indispensable dès qu'on a cherché à grouper tous les monèmes d'une langue dans des classes bien déterminées. Si nous voulons établir, pour le français, une classe d'indicateurs de fonction caractérisés formellement par la présence obligatoire dans les contextes de deux autres monèmes entre lesquels ils établissent un lien, nous y identifions un monème *avec* qui relie *vient* et *moi* dans *il vient avec moi* ou *fait* et *ce* dans *il fait avec ce qu'il a*. Mais dans le familier *il fait avec*, *avec* cesse d'être un élément de liaison, donc un fonctionnel, pour devenir une simple détermination du monème prédicatif *fait*. Il acquiert alors le statut d'un adverbe. Sa valeur signifiée n'a pas changée. Il reste bien le même monème, mais il s'est vu, par élimination de l'élément dont il marquait la fonction, transféré dans une autre classe.

Dans le cas des noms propres, l'utilisation de la notion de transfert permet d'en faire une classe à part puisqu'on pourra parler de transfert d'une classe à une autre aussi bien lorsqu'à partir d'une école polytechnique, on crée le syntème nom propre *L'Ecole polytechnique*, que lorsqu'à partir des noms propres *la Canebière* et *Marseille*, on forme des noms communs susceptibles de spécifications, dans la boutade bien connue: *Si Paris avait une Canebière ce serait un petit Marseille*.

De même il y a transfert constant de la classe des adjectifs à la classe des noms par modification du contexte syntaxique (*la cour des grands* [*garçons*]) sans affecter l'intégrité des deux classes des adjectifs et des noms, de même le passage des noms propres aux noms est une latitude qui reste constamment à la disposition des locuteurs sans qu'on ait, pour cela, à mettre en doute la nécessité de distinguer les deux classes.

Il ne faut cependant pas se dissimuler qu'en opérant ainsi, on accorde un statut grammatical au phénomène métonymique et que si l'on désire être parfaitement conséquent dans cette voie, on pourrait sans doute augmenter sensiblement le nombre des classes. On peut, par exemple, rapprocher le cas des noms propres de celui des indéénombrables (anglais *uncountable*) noms de matière comme *or* ou *farine*, ou d'abstraction comme *justice* ou *démocratie*. Les indéénombrables sont en principe incompatibles avec le monème de nombre et avec les cardinaux, ainsi qu'avec les actualisateurs indéfinis du nom, *un*, *chaque*, *aucun*, etc. Schématiquement, on peut présenter les différences de compatibilité entre déénombrables et indéénombrables comme on le voit dans la figure 2. On constatera que les divergences entre ces deux types sont moindres que celles qu'on a relevés dans le cas des noms propres et des noms communs. Mais elles sont de même type, et lorsqu'on passe de *l'or* à *des ors*, de *la farine*, à *des farines*, de *la justice* à *deux justices* on a le même sentiment de décalage que lorsqu'on parle de *huit lunes* ou de *trois Rembrandts*. Il semble toutefois que la distance est moindre dans le cas des indéénombrables. Les actualisateurs définis autres que l'article *le*, comme *mon*, *ce*, paraissent immédiatement compatibles avec les indéénombrables. Quoi de plus "naturel" que *ma farine*, *cette farine*, *son courage*, *cet extraordinaire courage* qui présentent autant de détermination spécifiantes. Mais si je puis spécifier *cette farine*, c'est qu'il y en a au moins une autre, ce qui nous prépare à la pluralisation *deux farines* et atténue le contraste entre l'emploi de

base et l'emploi métonymique.

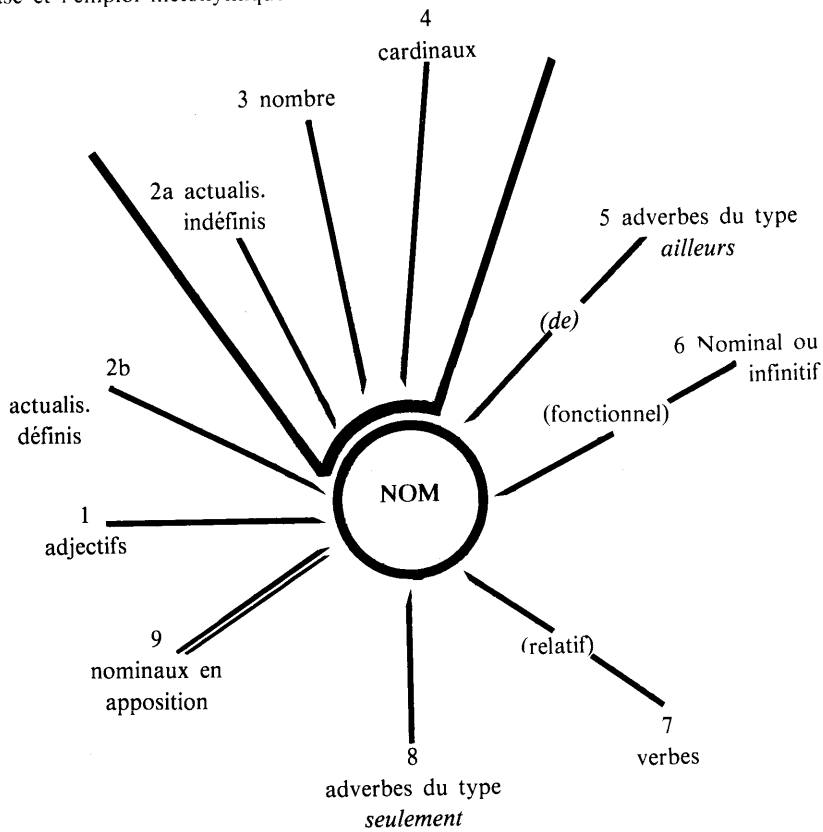


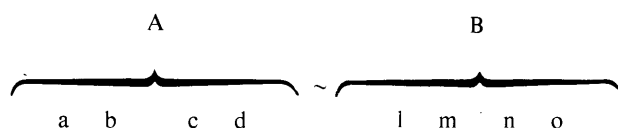
Figure 2. Seules les déterminations qui figurent hors du secteur supérieur caractérisent les indénombrables.

Il n'en reste pas moins qu'il y a une certaine inconséquence à distinguer, comme on l'a fait dans la *Grammaire fonctionnelle du français*, une classe des noms propres et une classe des noms ("communs") et de ne rien dire des indénombrables, sinon un refus (8) de caractériser le partitif en référence à une classe de "non comptables".

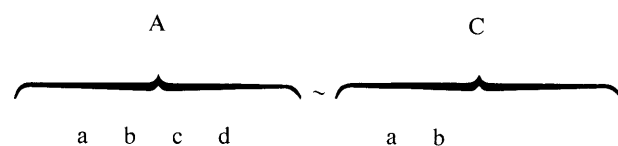
Ceci amène à penser qu'on devrait sans doute établir une hiérarchie parmi les oppositions entre les classes des monèmes d'une langue. Les auteurs de la *Grammaire fonctionnelle* en avaient discuté l'opportunité et envisagé l'établissement. Elle avait finalement été écartée pour ne pas affaiblir l'opposition entre classe et non-classe, entre classe et type, ce dernier terme retenu pour caractériser des groupements d'adverbes présentant *certaines* compatibilités en commun. On trouvera mention de certains de ces types dans les figures qui accompagnent ce texte.

* *Grammaire fonctionnelle*, § 2.19b

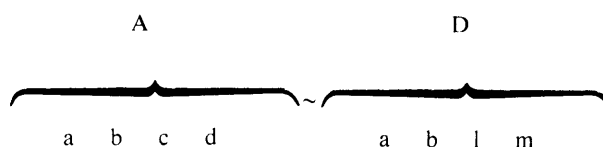
Il est clair qu'une fois établie la nécessité de grouper les monèmes d'une langue en classes fondées sur leur compatibilités syntaxiques, il faudra revenir sur ce qui distingue, en français et dans les langues indo-européennes de l'Occident, l'opposition de nom à verbe et celle de noms propres ou de pronoms personnels à noms. Dans le premier cas, nous trouvons d'une classe à l'autre, des compatibilités totalement distinctes: compatibilités avec les actualisateurs du type des articles, le nombre (9), les adjectifs d'une part; avec les temps, les modes, les aspects, les personnels, les adverbes d'autre part. Dans le second cas, nous trouvons, de part et d'autre, les mêmes compatibilités auxquelles s'en ajoutent de nouvelles dans une des deux classes. Si nous désignons au moyen d'une capitale chaque classe et au moyen d'une minuscule chaque compatibilité, nous aurons, d'une part,



et, d'autre part,



Il existe, naturellement un type intermédiaire d'opposition entre deux classes, où celles-ci ont des compatibilités en commun et, de part et d'autre, des compatibilités qui diffèrent, selon le schéma:



Une telle esquisse typologique devrait normalement amener à dégager des désignations pour chaque type: par exemple, A et B s'opposeraient comme des "classes", mais A et C comme des "sous-classes", ou A serait une "classe" dont C serait une "sous-classe". Il resterait à trouver des termes pour caractériser les rapports de A à D.

En fait, l'établissement des classes de monèmes d'une langue sur la base de leurs rapports mutuels dans la chaîne est une opération délicate qui, si elle était toujours poussée à

⁹ En français et dans bien d'autres langues, les modalités de nombre n'affectent que les nominaux, noms et pronoms; le "pluriel" des verbes n'est qu'une bavure matérielle du pluriel du nom ou du pronom en fonction sujet qui n'affecte en rien la valeur du verbe.

son terme, aboutirait à un émiettement. Une formalisation intégrale, ici comme en maint autre domaine, aboutirait à déformer l'image que, dans nos efforts de descripteurs, nous cherchons à donner de la structure d'une langue. Pour éviter toute subjectivité, nous aurons, dans bien des cas, à présenter de détail des faits en nous contentant de suggérer les diverses possibilités de formalisation et en laissant à nos lecteurs et nos successeurs le soin de choisir entre elles en fonction de leurs besoins respectifs.

*André Martinet
Université René Descartes
UER de Linguistique
Générale et Appliquée
10, Av. de la Gare
92330 Sceaux, France*